



BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA) Option Travaux Forestiers

➔ **Ouvrier qualifié
en travaux forestiers**

Spécialisation bûcheronnage ou sylviculture

“Travailler en forêt : un secteur d’activité en plein développement qui manque de main d’oeuvre”

PUBLIC

- Jeunes de 15 à 29 ans en apprentissage
- Demandeur d’emploi. Adulte justifiant d’une année d’activité professionnelle à temps plein tout secteurs confondu

En apprentissage ou en formation professionnelle continue

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances et compétences indispensables à la maîtrise des travaux forestiers, en qualité d’ouvrier (diplôme niveau 3)

NOS SPECIFICITES

- 2 sites de formation : La Motte-Servolex (73) et Cormaranche (01)*
 - Séances de travaux pratiques au sein de notre domaine boisé et de forêts des départements (73, 01, 74, 38)
 - Formation technique assurée par des intervenants professionnels de la gestion et de la récolte forestière
 - Chantiers - écoles en partenariat avec l’ONF, COFORET et les entrepreneurs et propriétaires forestiers.
- Modalités pédagogiques: cours, travaux pratiques, chantiers avec des professionnels.

FORMATION

DURÉE

Formation par apprentissage :

- Contrat de 2 ans dont 819 heures en centre de formation et 2 394 heures en entreprise.
- Entrée en formation : septembre

Période de recrutement: de mars à septembre. Pour cas particulier: possibilité d’intégrer la formation après la date de rentrée, si des places sont encore disponibles.

Formation professionnelle continue :

- Parcours complet sur 8 mois (de septembre à mai/juin à La Motte Servolex et de novembre à septembre à Cormaranche) .
- Formation générale, technologique et professionnelle d’une durée minimale de 839 heures en centre de formation et 329 heures en entreprise. Cette formation peut être adaptée suivant le parcours antérieur du candidat.
- Possibilité de suivre des parcours modulaires : technique et pratique, organisation et gestion de chantiers / création et gestion d’entreprises, ...

CONDITIONS D’ADMISSION

- Aptitudes physiques
- Tests de positionnement et entretien de motivation

En apprentissage :

- Posséder un niveau équivalent au CAP ou 3^{ème}
- Avoir 15 ans avant le 31/12 de l’année d’entrée en formation
- Avoir un maître d’apprentissage (attestation de l’employeur)

En formation professionnelle continue :

- Avoir minimum 18 ans
- Justifier d’une année d’activité professionnelle tout secteur confondu (dérogation possible)

Inscription: contacter le responsable de formation pour obtenir un rendez-vous



* ouverture sous conditions

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

Travaux Forestiers

Option travaux de bucheronnage ou travaux de sylviculture



CONTACTS

CFPPA REINACH FORMATIONS

Informations :

Apprentissage:

Carole TAILHARDAT-MENJOZ

Tel : 04 79 75 99 58

carole.tailhardat@educagri.fr

Formation continue :

Géraldine MARTINS

Tel : 04 79 25 42 02)

geraldine.martins@educagri.fr

DOMAINE REINACH

73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Tel : 04.79.25.42.02

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr
www.reinach.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

REPUBLIQUE
FRANCAISE
France
Travail

INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Taux de réussite à la certification : 67 % (en FPC) et 80% (apprentissage)

Taux de rupture et d'abandon : 0%

Note de satisfaction : 7.5/10

(session 2023-2024)

Taux d'insertion professionnelle : 100 %

Taux de poursuite d'études : 50%

(session 2022-2023)

Le centre est signataire de la charte H+ pour l'accompagnement des publics ayant une reconnaissance de handicap. Nous contacter pour toute information sur l'accompagnement et l'accessibilité du centre.

FORMATION (suite)

UNITÉS SPECIALITE

TRAVAUX DE BUCHERONNAGE

- Maîtriser l'utilisation de la tronçonneuse dans le respect des règles de sécurité et d'environnement
- Réaliser l'abattage d'arbres dans le respect des règles de sécurité
- Effectuer les travaux de façonnage dans le respect des consignes et règles de sécurité

ou

UNITÉS SPECIALITE

TRAVAUX DE SYLVICULTURE

- Effectuer les travaux de régénération forestière
- Réaliser les opérations d'entretien d'un jeune peuplement
- Utiliser des petits équipements pour des travaux de sylviculture

UNITÉS D'OPTION

- Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives à la forêt
- Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'exploitation forestière

UNITÉS CAPITALISABLES D'ADAPTATION RÉGIONALE (UCARE)

- Utiliser et entretenir la débroussailleuse
- Maîtriser la technique de débardage tracteur
- Être capable d'entretenir des rivières en intégrant les normes de sécurité et en respectant l'équilibre de l'écosystème

UNITÉS GENERALES

- Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

POURSUITE D'ETUDES

- **Apprentissage** : Possibilité de poursuite de formation conduisant à un diplôme de niveau 4 au CFPPA Savoie-Bugey : Après un BPA en 2 ans possibilité de suivre un BP Responsable de chantiers Forestiers en formation continue en 1 an.
- Possibilité de formations complémentaires en élagage, travaux paysagers,

PRATIQUE

- Deux entrées possible en formation: septembre (La Motte-Servolex) et novembre (Cormaranche). Recrutement: tout au long de l'année.
- Rémunération selon le statut du candidat. **Par apprentissage : de 27% à 100% SMIC en fonction de l'âge et de l'année de formation.**
- **Apprentissage** : les niveaux de prise en charge des frais de formation vont de 4 000 € à 14 300 € selon l'organisme financeur (OPCO) dont dépend l'entreprise. **Aucun coût de formation pour l'apprenti.** Formation Professionnelle Continue : nos tarifs vont de 12,50 € à 25 € / heure. Se rapprocher de notre centre de formation afin d'étudier les différentes possibilités de financement et de rémunération et obtenir un devis. Possibilité de prise en charge financière.
- Restauration et hébergement suivant les places disponibles.

VALIDATION

- Diplôme de **niveau 3** du Ministère de l'Agriculture
- Les 8 unités capitalisables (UC) et 2 UCARE doivent être acquises pour la délivrance du diplôme. Toutes les évaluations sont réalisées en situation professionnelle Possibilité de valider une partie des blocs de compétences.
- Possibilité d'établir un parcours individuel de formation.